

Affaire suivie par Eugénie DELESTRE
Responsable service Cycle de l'Eau
Pôle Aménagement des Territoires et cadre de vie
T. 01 70 27 64 04
eugenie.delestre@paris-saclay.com

Collectif des Associations de l'Yvette
A l'Attention de Madame Danièle FARRET

N/ référence : DST/EDE/SLE/2021-145

OBJET : Questionnements sur l'eau et l'assainissement

Madame,

Nous avons bien reçu votre courrier en date du 26 avril dernier relatif aux différents questionnements sur l'eau et l'assainissement posés par l'association VYF, sur le territoire communal de BURES-SUR-YVETTE et sur le reste du périmètre revenu sous gestion de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

Nous profitons de la présente pour vous rappeler le travail partenarial continu entre l'agglomération et ses communes membres, en particulier avec Bures sur Yvette, tant sur les sujets du quotidien que sur les actions stratégiques à venir visant à réduire le prix de l'eau, tout en maintenant une qualité de service de haut niveau. Les réflexions stratégiques portent en particulier sur l'approvisionnement en eau potable, l'optimisation des systèmes d'assainissement et de la réponse aux usagers, ainsi que sur la gestion des eaux pluviales urbaines (problématique du ruissèlement).

Vous nous interrogez notamment sur le prix de l'eau en indiquant que Bures-sur-Yvette semble être plus chère que d'autres communes du territoire : sur ce point particulier, nous rappelons que le prix de l'eau est la résultante de différentes composantes dont l'approvisionnement en eau potable, l'exploitation du service de l'eau potable et du service de l'assainissement.

Concernant l'approvisionnement, une convention d'achat d'eau en gros, globalisée sur 22 communes hors SEDIF, a permis de réduire le coût de production en 2018. Une nouvelle baisse est envisagée dans le cadre de l'étude sur la diversification de l'approvisionnement du territoire d'une part, et de la renégociation de la formule d'actualisation utilisée dans ladite convention d'autre part.

Concernant l'exploitation du service de l'eau potable, la Ville de Bures-sur-Yvette est gérée en DSP (contrat courant sur la période 2018 – 2030). Le coût de l'exploitation est ainsi passé dans le cadre d'un contrat mutualisé de 44 à 25 euros pour la part abonnement sur les compteurs de diamètre 15 (les plus courants) et a été abaissé de 14 % pour la part variable (prix à 0,2861 euros / m3) par rapport au tarif en vigueur antérieurement au transfert de compétence. Ce prix abaissé intègre en plus une hausse de la qualité de service avec notamment une sectorisation hydraulique, une hausse des prestations clientèles, un numéro dédié pour les usagers et un suivi facilité pour la collectivité (aquadvanced, réunions de suivi plus fréquentes, télérelève etc...). Sur ce dernier point, il est à noter la mise en place d'une gouvernance entre la Ville, la CPS et le délégataire, avec des réunions mensuelles de nature à améliorer le suivi contractuel sur les plans technique et financier.

- Concernant la différence entre le nombre d'abonnés eau potable (2 958) et assainissement (2 809), cette dernière s'explique par la présence de SPANC et surtout par l'individualisation des compteurs d'eau des bâtiments collectifs depuis la loi SRU qui a conduit à une augmentation du nombre d'abonnements AEP.
- Pour ce qui est des fuites mentionnées dans votre courrier, il convient de préciser que le taux de fuites sur Bures sur Yvette est élevé car la commune dispose de canalisations beaucoup plus anciennes que sur les Ullis par exemple. La nature des matériaux utilisés peut aussi expliquer les casses plus importantes, ainsi que les conditions de mise en œuvre au moment de la pose. Certains hivers rudes favorisent également les casses, notamment sur les conduites en fonte grise, nombreuses sur la commune.
- S'agissant enfin du rendement de réseau, le chiffre compris entre 82,5 et 85 est bon et supérieur à la moyenne nationale. Il convient néanmoins d'attendre la fin du déploiement de la sectorisation opérée sur le territoire (fin prévue en juin 2021) pour vérifier la validité de ce rendement aujourd'hui calculé à l'échelle paris rive gauche par ESP.
- Concernant votre demande sur des analyses qualité de l'eau potable par temps sec et par temps humide avec remontée de nappe, dans la mesure où les réseaux sont sous pression, l'eau peut en sortir en cas de fuite, mais la nappe ne peut pas y entrer.
- La CPS dispose enfin d'un Cahier des Clauses Techniques Particulières dans son bail travaux Assainissement Eau Potable rédigé par le service. La consultation pour le renouvellement du bail est d'ailleurs actuellement en cours.

S'agissant enfin de l'exploitation du service de l'assainissement, la Ville de Bures-sur-Yvette est là encore gérée en DSP (contrat courant sur la période 2010 – 2030). Une renégociation de contrat n'est pas envisageable dans l'immédiat, sans remettre en cause l'équilibre économique convenu antérieurement au transfert entre la ville et le délégataire. La Communauté d'agglomération se mobilise en conséquence prioritairement sur l'adaptation des recettes aux enjeux de renouvellement et d'entretien, sur la part collectivité (harmonisation à l'échelle intercommunale).

A noter qu'il existe bien, en réponse à votre questionnement, des contrôles de conformité prévus contractuellement avec le délégataire et que des compléments sont réalisés dans le cadre de campagnes préalables aux travaux sur les réseaux. Les mutations foncières sont également l'occasion de procéder à des contrôles complémentaires.

Nous souhaitons également vous informer des différentes études en cours, préalables aux travaux de renouvellement prévus sur la commune, et qui constituent aujourd'hui des études structurantes pour le long terme, s'agissant d'outils de planification. Les conclusions de ces études auront nécessairement un impact ultérieur sur le prix de l'eau et donc sur l'harmonisation tarifaire, dont la démarche a été initiée et sera valorisée après une étape intermédiaire de « remise à niveau » à l'échelle de chaque commune. Un lissage pour cette harmonisation est à l'étude.

Les études précitées concernent notamment :

- le schéma directeur d'assainissement communautaire qui aboutira à un programme chiffré et hiérarchisé de travaux de renouvellement / remplacement / extension des réseaux d'eaux usées et pluviales / gestion alternative des eaux pluviales sur le territoire ;
- son pendant en eau potable (schéma directeur d'alimentation en eau potable) dont l'échéance est plus proche (conclusions attendues pour fin 2021 – début 2022) avec un programme vraisemblablement conséquent sur Bures ;

- la sectorisation hydraulique du territoire de la CPS permettant d'améliorer les comptages et de déterminer les rendements de réseaux de manière plus fine, afin de sectoriser les secteurs à fuites et de cibler les quartiers au sein desquels les renouvellements de réseaux doivent être prioritairement menés. A noter que le rendement actuel au-delà de 85 % est supérieur à la moyenne nationale sur le périmètre global de comptage connu à ce jour.

Espérant avoir répondu au mieux à vos interrogations, nos services restent bien entendu à votre disposition pour tout complément.

Nous vous prions de croire, Madame, en l'assurance de notre considération distinguée.

Le Maire de Bures-sur-Yvette

Jean-François VIGIER

Le Président délégué à
l'assainissement et à
l'hydraulique

Bernard GLEIZE



Le Président délégué à l'eau
potable

Didier FERRIER

